



## Prise en charge des frais d'huissier pour état des lieux

Par **meposedesquestions**, le 16/08/2012 à 19:01

Bonjour,

J'ai un problème avec ma propriétaire pour la prise en charge des frais d'huissier pour l'établissement d'un état des lieux entrant puis sortant.

Voilà, je viens de savoir par les futurs occupants de mon logement qu'ils ne paient pas de frais d'huissiers pour leur état des lieux.

Cet état des lieux a été fait par un huissier et je dois le payer par moitié avec le propriétaire. Seulement, cet état des lieux s'est fait en présence des nouveaux locataires qui eux ne seront pas facturés.

J'en ai déduit qu'il y a deux ans, lors de mon entrée dans les lieux, seule moi encore ait été facturée.

Trouvez-vous ça normal ? Est-ce légal ? Que puis-je faire pour faire entendre raison à ma propriétaire qui ne veut rien savoir ?

Merci d'avance pour vos réponses...

Par **cocotte1003**, le 16/08/2012 à 20:12

bonjour, les état des lieux sont valables uniquement pour le locataire sortant, il en faut un nouveau pour le locataire entrant qui doit se faire en la présence du locataire concerné et bien-sur signé, cordialement

Par **meposedesquestions**, le **16/08/2012 à 20:40**

Merci pour ta réponse mais elle ne répond pas vraiment à ma question car même en tant que locataire entrant j'ai payé moitié moitié avec la proprio alors que le sortant était présent lors de mon état des lieux.

Je n'ai rien signé à l'huissier, j'avais juste reçu la convocation pour être présente. Etait-il normal que les locataires entrants soient présents et profitent de l'état des lieux que je vais payer ?

Par **cocotte1003**, le **17/08/2012 à 05:12**

vous n'avez pas signé d'état des lieux d'entrée donc vous avez payé une prestation qui ne sert à rien et pas d'état des lieux d'entrée = appartement remis en bon état, il faudra le rendre en bon état et le plus gros problème est là. non c n'est pas normal que le locataire entrant soit là. appelez l'adil de votre secteur ils vous conseilleront sur la marche ) suivre et surtout sur vos droits vue la situation, cordialement

Par **meposedesquestions**, le **17/08/2012 à 08:59**

Merci beaucoup de tes réponses... je vais vite contacter l'adil.

Par **meposedesquestions**, le **17/08/2012 à 09:28**

Pas moyen de joindre une adil, toutes en vacances jusqu'au 23 ou 24 août, c'est vraiment embêtant.... :(